L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 AOUT 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

[illegible] Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général [illegible] Conseil de la Première Municipalité [illegible] Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 21 AOUT.

LES SÉNATEURS FOOTE ET SOULÉ.

Des vives paroles ont été échangées, au Sénat, dans la séance du 12 courant, entre M. Foote et M. Soulé. Comme cet incident a eu quelque retentissement à Washington, nous [illegible] en rapporter sommairement les principaux [illegible].

[illegible] le bill relatif à l'admission de la Californie. M. Soulé s'opposait à cette [illegible] et avait terminé son discours de la sorte: [illegible] Je demande aux Sénateurs qui forment [illegible] que les habitans du Sud [illegible] longtemps un pareil état de choses? [illegible] se soumettra docilement [illegible] décrétera contre lui? Alors [illegible] les propriétaires d'esclaves mériteront [illegible] esclaves eux-mêmes, afin de se [illegible] la soumission à la honte [illegible] le mépris des autres [illegible].

M. Foote. [illegible] l'honorable Sénateur avait [illegible] ses efforts aux miens, à ceux de [illegible] nos collègues, il eut obtenu [illegible] ce qu'il demande [illegible]. La responsabilité [illegible] Sénateur de la Louisiane est [illegible] qui pèse sur aucun de [illegible] appelés à rendre [illegible] et j'aime à croire que [illegible] de la Louisiane ne désira [illegible]. Il lui faudra du courage, car, [illegible] sa part de responsabilité est plus [illegible] d'aucun d'entre nous. L'honorable Sénateur nous dit que le Sud ne se [illegible] pas à la loi. Que signifie-t-il? Veut-il nous donner à entendre que le Sud et [illegible] résisteront à la loi? Il a [illegible] qui n'était pas en faveur de la [illegible]. Le langage qu'il tient ce matin est [illegible], ce me semble. Il engage le Sud, si je ne me trompe, à se séparer de l'Union ou au [illegible] l'autorité du gouvernement, [illegible] a reconnu et proclamé hautement [illegible] constitutionnalité. Je suis fâché qu'il ait tenu ce langage; je suis sûr qu'on trouvera [illegible] la Louisiane des hommes [illegible] que l'honorable Sénateur [illegible]. Je connais la Louisiane aussi bien [illegible] Sénateur. Je suis heureux [illegible] de pouvoir corriger ce que [illegible] peuvent avoir de trop tranchant.

M. Soulé. [illegible] La responsabilité que je puis assumer [illegible] sur ce point, je suis probablement [illegible] que l'honorable préopinant [illegible] cherche à me faire dire ce que je n'ai [illegible] je connais cette stratégie. Je n'ai [illegible] ce matin qui soit de nature [illegible] la politique avortée dont le sénateur du Mississipi [illegible] convenable de me [illegible] Sénat à témoin [illegible] expression qui puisse faire croire [illegible] le Sud à se séparer de l'Union!

M. Foote.—La conduite du Sénateur de la Louisiane [illegible] étrange. Selon son [illegible] et [illegible] son discours avant de le prononcer [illegible]. Je n'affirmerai [illegible] d'avance sa harangue, bien [illegible] véhémentement. Sa [illegible] qui se prépare de longue main [illegible] d'attirer une certaine [illegible] qu'il exprime tout haut. [illegible] partagera non [illegible] la portée de ses paroles. Il n'accuse [illegible] la stratégie à son endroit; je lui réponds [illegible] dans une discussion je vais droit [illegible]. Lorsque je commets une erreur, je [illegible] la rétracter dès qu'elle m'est signalée. Mais je ne me suis certainement pas [illegible] la véritable portée du discours de l'honorable Sénateur. [illegible] Soumettez-vous [illegible] que le Sud se courbe [illegible] soumettra [illegible] que le Sud a engagé [illegible] se soumettre à une loi [illegible] proclame la constitutionnalité.

[illegible] je n'ai pas rejeté le mot le plus [illegible] sénateur. On me rappelle [illegible] prononcer: "Si [illegible] des esclaves se soumettent à la [illegible] esclaves eux-mêmes." [illegible] un langage séditieux.

[illegible]

M. Soulé.—Je n'ai rien qu'un mot à dire. Je répète, le sénateur du Mississipi se méprend étrangement sur la portée de mes paroles. Voici comment je me suis exprimé: "Croyez-vous que les habitans du Sud toléreront longtemps un pareil état de choses, qu'ils se soumettront long-temps?" Voilà ce que [illegible] je crois voir que l'honorable préopinant [illegible] transporter la lutte hors de [illegible]. Si tel est son but, il devrait [illegible] n'est pas ici le lieu, et que je [illegible].

Le Président.—Que le sénateur ne s'écarte pas de la question.

[illegible] Le sénateur du Mississipi a [illegible] Danton et de Marat; ce n'est qu'en [illegible] une idée de ce [illegible] deux hommes.

Le Président.—Si vous continuez, je serai [illegible].

M. Foote.—J'espère que le président permettra au sénateur de la Louisiane de continuer.

M. Soulé.—Je ne réclame pas de privilège.

Le Président.—Il faut [illegible] de part et d'autre à la discussion du [illegible].

M. Soulé.—Le sénateur du Mississipi a parlé [illegible]. Qu'il se contente de sa part de reproches, [illegible] qui est assez forte déjà et qu'il ne s'occupe pas de la mienne.

M. Foote.—M. le président,....

Le Président.—Vous ne vous écarterez pas de la question.

M. Foote.—J'y suis. Je n'ai pas l'habitude de violer le règlement. Pourquoi m'avertir d'avance? Je n'ai jamais été de meilleure humeur, et si le sénateur de la Louisiane a eu l'intention de m'irriter....

Le Président.—A l'ordre!

M. Foote.—J'ai eu raison d'interpréter comme je l'ai fait les paroles du sénateur de la Louisiane. On ne peut pas les expliquer autrement. L'honorable sénateur a fait une allusion que je crois devoir relever. Je sais qu'il [illegible] la responsabilité de ses actes, [illegible] qu'il ne reculera pas, [illegible] devant les conséquences de ses paroles, mais je dois le lui [illegible] il est encore bien sorti de ses lèvres à [illegible] qui puisse me porter à lui en demander raison hors de cette enceinte.

Le Président.—Je dois mettre un terme à ces remarques personnelles.

M. Foote.—J'ai fini, mais je devais dire ce que j'ai dit.

EXPÉDITION CONTRE CUBA.

Une dépêche télégraphique du 12 courant, nous apprend que le Président a été averti qu'il s'organise en ce moment, aux Etats-Unis, une nouvelle expédition qui doit tôt ou tard opérer une descente sur les côtes de Cuba. M. Fillmore a ordonné aux autorités civiles et militaires de l'Union de maintenir une stricte surveillance.

Ces bruits d'invasion n'ont rien qui nous étonnent. On n'a jamais cessé de s'en préoccuper à la Havane, et les autorités s'attendent incessamment à un second coup de main dirigé encore par le général Lopez. On nous assure que le capitaine-général de Cuba ne se livre pas à des terreurs chimériques et qu'il est informé de tous les préparatifs hostiles qui se font depuis quelque temps dans certains ports américains. Ce que nous pouvons affirmer, de notre côté, c'est qu'il est déjà arrivé à la Nlle-Orléans un certain nombre de Cubanais qui paraissent très désireux de faire partie de la *nouvelle expédition*. Ils disent qu'il n'est question dans l'île que de la future invasion et que la jeunesse du pays est on ne peut mieux disposée à l'endroit du général Lopez et de la régénération politique de Cuba.

Qui vivra verra.

TRISTE ACCIDENT.

Dimanche dernier, dix ou douze habitans de St-Bernard se trouvaient réunis à un endroit près du chemin de fer du Golfe du Mexique. L'un d'eux, un Français, raconte qu'il avait vu le matin même deux ou trois nègres marrons rôder autour de sa maison et qu'il les avait parfaitement reconnus, que c'étaient les mêmes qui avaient fait feu sur lui quelques jours auparavant. Il finit par proposer une battue dans la cyprière afin de s'emparer des esclaves qui s'y étaient réfugiés. Ses compagnons applaudirent à ce projet et il fut convenu qu'on se réunirait le soir, entre huit et neuf heures, pour aller à la chasse des nègres marrons.

A l'heure indiquée chacun se rendit de son côté au rendez-vous pris le matin. Il était plus de huit heures; on entendit marcher dans la direction du campement improvisé. Un des chasseurs cria: Qui va là? Ne recevant pas de réponse et pensant que c'était un nègre marron, il ajusta l'individu que les ténèbres empêchaient de reconnaître et fit feu. On entendit le bruit d'une masse inerte qui tombait sur le sol, on accourut aussitôt, on releva le cadavre et on reconnut le Français qui avait proposé le matin la chasse aux nègres marrons!

Le Feu à Bord d'un Bateau.—Le feu a pris avant-hier, lundi, à bord du bateau à vapeur *Empire* venant de St. Louis. L'incendie s'est déclaré dans la cale, et le steamer se trouvait à Deadman's Bend, à vingt-cinq milles environ au-dessous de Natchez, lorsque les flammes ont jailli au-dehors. *L'Empire* a été immédiatement échoué, et l'équipage aidé des passagers a réussi à maîtriser l'incendie. Le bateau et la cargaison ont essuyé de fortes avaries.

Infanticide.—Quelques habitants de Jackson, Louisiane, ont découvert il y a quatre ou cinq jours dans un terrain abandonné le cadavre d'un nouveau-né que dévoraient avidement une troupe de chiens affamés. Les soupçons se sont immédiatement portés sur une veuve dont la conduite avait paru peu exemplaire. On croit que pour cacher sa honte, cette femme aura tué son enfant et l'aura enterré. Dans sa précipitation elle l'aura à peine recouvert de terre, et le cadavre est devenu de la sorte la proie des chiens.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Mexico, 10 août 1850.

Messieurs,

Sachant que vous prenez intérêt à ce qui se passe dans ce pays, je me fais un vrai plaisir de vous transmettre ces quelques lignes.

Les élections absorbent ici les esprits. C'est la plus grosse affaire du moment. Quel sera le futur Président? Voilà ce que l'on se demande. Il est très probable que ce sera le général Mariano Arista. [illegible] Je ne crois pas me tromper en vous disant qu'Arista sera notre prochain Président.

Vous avez appris les négociations du traité de Tehuantepec, négocié par notre ministre l'honorable R. P. Letcher. [illegible] Les Etats-Unis garantissent l'exécution d'un chemin à travers l'isthme de Tehuantepec. Ce qui paraît omis dans le traité est renfermé dans la concession de M. Garay. [illegible] accuser M. Letcher de niaiserie. [illegible]

Je viens d'apprendre une nouvelle qui ne peut manquer de vous intéresser. Le colonel Ramsay, un des Américains les plus entreprenans que je connaisse, a obtenu du gouvernement mexicain le privilège exclusif de transporter la correspondance des Etats-Unis, en Californie et dans l'Orégon, en traversant le territoire de la République. Le transit par la voie d'Acapulco peut facilement s'opérer en seize jours. Voici mon calcul:—De la Nlle-Orléans à Vera Cruz, quatre jours; de Vera Cruz à Mexico, deux jours; de Mexico à Acapulco, un des plus beaux ports de mer sur l'Océan Pacifique, [illegible] jours; d'Acapulco à San Francisco, [illegible] jours.

[illegible] le temps de vous écrire plus longuement.

Agréez, mes [illegible], etc.

I. D. M.

CONGRÈS.

Sénat, 12 août—Le bill relatif à l'admission de la Californie est pris en considération. Le débat s'engage sur la proposition de M. Turney tendant à substituer à la principale clause du bill l'amendement proposé par M. Soulé lors de la discussion du bill de compromis.

M. Soulé prend la parole en faveur de l'amendement.

M. Foote répond au sénateur de la Louisiane et relève quelques-unes de ses expressions qui seraient, dit-il, mieux placées dans la bouche d'un Danton ou d'un Marat.

(M. Soulé avait dit que le Sud ne consentirait jamais à l'admission de la Californie, et que si les propriétaires d'esclaves y consentaient ils s'aviliraient et mériteraient eux-mêmes d'être esclaves.)

M. Soulé explique la signification qu'il attache à ces paroles.

L'amendement est rejeté.

M. Berrien prend la parole et combat longuement le bill.

M. Foote lui répond.

M. Cass parle des pouvoirs que le gouvernement peut exercer dans les territoires.

Le bill admettant la Californie dans l'Union est mis aux voix et adopté par 33 contre 19. Voici comment les voix se sont réparties:

Pour l'adoption:—MM. Baldwin, Benton, Bradbury, Bright, Cass, Chase, Cooper, Davis, du Massachusetts, Dickinson, Dodge, du Wisconsin, Dodge, de l'Iowa, Douglas, Ewing, Felch, Greene, Hale, Hamlin, Houston, Miller, Norris, Phelps, Seward, Shields, Smith, Spruance, Sturgeon, Underwood, Upham, Wales, Walker, Winthrop et Whitcomb—33.

Contre l'adoption:—MM. Atchison, Barnwell, Berrien, Butler, Clemens, Davis, du Mississipi, Dawson, Downs, Foote, Hunter, King, Mason, Morton, Pratt, Rusk, Sebastian, Soulé, Turney et Yulee—19.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre des Représentants.—M. Potter présente un bill pour établir certaines routes postales. Référé au comité général.

M. Meade, de la Virginie, demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une résolution dont l'objet serait de déclarer que le Président doit éviter tout ce qui serait de nature à provoquer une collision entre les Texiens et les troupes des Etats-Unis.

Plusieurs représentans s'y opposent.

La Chambre adopte une résolution portant que le débat en comité général sur le bill des allocations civiles et diplomatiques sera clos vendredi.

La Chambre se constitue en comité général pour reprendre la délibération sur le bill des allocations civiles et diplomatiques.

M. Carey prend la parole et s'applique à démontrer l'insuffisance du tarif de 1846.

M. Giddings s'élève à son tour contre le bill qui règle les frontières du Texas. Cette loi, dit-il, donne au Texas 40,000 carrés de terres de plus qu'il ne devrait en recevoir; cette adjonction forme un territoire aussi vaste que l'Ohio. Et comme si cette immense concession était insuffisante, on donne en outre au Texas dix millions!

M. Jones, du Tennessee, s'occupe des finances: il conseille l'économie.

M. Johnson réprouve les principes émis dans le dernier message du Président.

La séance du comité est levée, et la Chambre s'ajourne.

La protestation sénatoriale—On sait que plusieurs membres du Sénat avaient déposé une protestation contre l'adoption du bill de la Californie. Ils en avaient demandé l'insertion au journal, mais cette motion a été rejetée par 22 voix contre 19.

Le cabinet—On écrit de Washington que M. McKennan a accepté le département de l'intérieur.—M. Crittenden a écrit de New-York, où il se trouvait aux dernières dates, qu'il serait à Washington le 13 de ce mois.

Nomination—La nomination de M. Van Allen au poste de chargé d'affaires près le gouvernement de l'Ecuador, a été ratifiée ces jours derniers par le Sénat.

Massachusetts—Les journaux de Boston annoncent que l'honorable Samuel A. Elliott a accepté la candidature que lui offraient les whigs pour remplacer M. Winthrop à la Chambre des Représentans de Washington.

Récoltes—Les récoltes s'améliorent visiblement dans les paroisses supérieures de l'Etat. On commence à croire qu'en dépit de l'inondation, les planteurs feront une demi-récolte de coton.

—o—

Great Western—Le steamer anglais *Great Western* est arrivé à Mobile avant hier lundi, venant de Vera-Cruz.

CHRONIQUE LOCALE.

—L'examen de l'affaire de Charles Petrie, 1er lieutenant de la police de la 2e municipalité, accusé d'avoir violé une jeune Allemande, aura lieu aujourd'hui devant le recorder Hale.

—Christian Ibely, accusé d'avoir diffamé le sieur Ed. Rix en écrivant des lettres malveillantes à son patron, a été examiné hier par le recorder Hale et envoyé devant la 1re Cour de District.

—La personne qui avait accusé Tho. Burke d'assaut et batterie, ne s'étant point présentée en Cour pour soutenir son accusation, le prisonnier a été acquitté.—La même raison a fait absoudre John Drummond, accusé d'un délit semblable.

—Wm. Thompson dont nous avons rapporté l'arrestation, dans notre chronique d'hier, a été renvoyé devant la 1re Cour de District.

CHRONIQUE DES CAMPAGNES.

Nous lisons dans l'*Echo* de la Pointe Coupée de samedi dernier:

Récoltes et température.—Les ondées bienfaisantes que nous avons eu depuis quelques jours, ont contribué beaucoup à diminuer l'intensité de la chaleur qui nous a si longtems accablé. Les récoltes dans cette paroisse, où il y en a, sont superbes. Sur les Bayous, le maïs, qui a été semé depuis l'inondation est de la plus belle apparence.

Le *Vigilant* de Donaldsonville du 17 courant, publie ce qui suit:

Le bayou Lafourche a tellement baissé que les bateaux à vapeur n'y peuvent plus rentrer. Le *Houma* seul le parcourt d'un bout à l'autre; mais le principal commerce se fait au moyen de chalands qui transportent à Donaldsonville les denrées de l'intérieur.

Eboulis—Nous apprenons que la levée qui se trouve en face de M. Preston, sur la rive droite du fleuve, vient de s'ébouler sur une grande étendue.

Nouvelles d'Europe.

ARRIVÉE DU STEAMER PACIFIC.

Le steamer américain *Pacific*, parti de Liverpool le 31 juillet, à deux heures de l'après-midi, est arrivé à New-York le 11 de ce mois, vers huit heures et demie du soir. Il a donc fait la traversée de port à port en onze jours et quelques heures.

Nous recevons par cet arrivage des nouvelles d'Europe de quatre jours plus récentes. La reprise des hostilités dans le Schleswig-Holstein est le fait dominant en Allemagne. Les premiers combats ont été sanglants; on a déployé de part et d'autre un acharnement extraordinaire qui prouve combien étaient illusoires les espérances qu'avaient fait naître l'armistice. On s'est battu le 24 et le 25 juillet, et les détails donnés sur ces deux engagements prouveraient que les Danois ont obtenu un avantage décisif.

On écrit de Hambourg sous la date du 25 juillet:

Le Borsenhalle annonce que les Danois ont attaqué hier les Schleswig-Holsteinois sur la ligne près de Solleroup et sur la Heiligbeck. Un combat s'est engagé qui a duré huit heures. La perte a été considérable des deux côtés. Le général Willisen a maintenu sa position. On s'attend aujourd'hui à une grande bataille. D'après une seconde dépêche arrivée de Rendsbourg, l'armée schleswig-holsteinoise aurait perdu 159 hommes dans le combat; mais il y a eu peu d'hommes tués, le plus grand nombre sont plus ou moins grièvement blessés. Les Allemands avaient fait des prisonniers danois. Un espion suédois avait été arrêté.

Une dépêche du Schleswig, portant la date du 25 à midi, contient ce qui suit:

"La bataille est engagée; le canon gronde depuis ce matin à deux heures et demie. La lutte est surtout acharnée en ce moment sur notre aile gauche, que le colonel van der Thann commande. Willisen commande le centre; l'aile droite est sous les ordres de Van de Horst. Les Danois auraient déjà essuyé des pertes considérables, surtout près du marais de Lusboch, où la cavalerie danoise s'était engagée et resta embourbée; 305 prisonniers ont été faits. Les bagages de l'état-major, qui avaient été ramenés à Schleswig, ont de nouveau été ramenés vers le nord. On dit à l'instant que Van der Thann a enfoncé l'aile droite des Danois.

Mais la fortune n'a point tardé à se ranger du côté des Danois comme le prouvent les dépêches expédiées dans la soirée. En voici une du Schleswig, datée de huit heures et demie du soir:

"Les Danois sont entrés dans Schleswig. Le quartier général schleswig-holsteinois a été transféré à Rendsbourg. L'armée de Schleswig-Holstein s'est bien battue. Elle a perdu beaucoup d'officiers et de sous-officiers."

Toutes les sympathies de l'Allemagne sont acquises à la cause de Schleswig-Holstein; ces sympathies se manifestent non seulement au sein des populations mais au parlement. Dans une des dernières séances des Chambres du Hanovre, le conseiller du trésor, rendant compte des opérations militaires dans les duchés, s'est écrié: "L'Allemagne et notre pays attendent du gouvernement qu'il prêtera du moins son appui moral aux braves Schleswig-Holsteinois. Vive Schleswig-Holstein!" Des applaudissements enthousiastes ont accueilli ces paroles.

La situation politique de la France est déplorable; le pouvoir exécutif et l'Assemblée législative se jalousent et vivent en très mauvaise intelligence. La condamnation de M. de Lamartinière a inspiré évidemment à Louis-Bonaparte le désir de la vengeance, car les organes semi-officiels de l'Elysée ont immédiatement renchéri sur le langage du journal le *Pouvoir* et ont fait feu de toutes pièces sur la représentation nationale.

Voici ce que nous lisons dans une correspondance particulière.

Le *Moniteur du soir*, qui a des relations très intimes et très connues avec l'entourage du président, a publié coup sur coup deux articles qui dépassent de bien loin en audace et en violence celui pour lequel le *Pouvoir* a été condamné. Attaques injurieuses contre l'Assemblée, menaces contre son existence, menaces contre la paix du pays, rien n'y était épargné; et comme pour donner à ses paroles toute leur signification, le journal ajoutait: "Nous sommes surs de n'être pas démentis par l'Elysée." Tant d'outrecuidance ne pouvait passer inaperçue, et l'Assemblée législative se préoccupa fort vivement de ces manifestes. Le premier eût suffi sans contredit à motiver des interpellations; mais avec une patience toute chrétienne, on attendit jusqu'à l'apparition du second qui vint combler la mesure. Il n'y avait plus à y tenir; et dans la séance du 26, M. Dupont [de Bussac] monta à la tribune, et après avoir donné lecture des deux articles insultants, il a proposé à l'Assemblée de citer le gérant à sa barre, non pour le juger, comme un délinquant vulgaire; mais pour faire de son interrogatoire le point de départ d'une enquête parlementaire qui permettrait, à coup sûr, de remonter à l'origine, à l'auteur, à l'inspirateur même du journal incriminé. "Le gérant, la caisse du *Moniteur du soir* ne sont rien ici, a dit M. Dupont: il faut saisir, il faut frapper les vrais coupables, et prouver ainsi au pays qu'il doit avoir confiance en vous."

C'était poser la question avec une netteté qui devait effrayer quelque peu certaines fractions de l'Assemblée; au milieu de l'espèce d'hésitation qui se manifesta, les ministres gardèrent le silence; mais cela ne faisait pas le compte des membres qui tiennent à jeter la lumière sur les menées dirigées contre le pouvoir législatif. Aussi M. Jules Favre vint-il sommer le ministère, au nom de la dignité de l'Assemblée, au nom de la paix publique, de s'expliquer, et surtout de déclarer s'il entend continuer à prendre sous son patronage un journal dont on connaît les inspirateurs, qui lance la menace au pouvoir souverain, et lui annonce qu'on "se débarrassera de lui."

L'appel de M. Favre émeut l'Assemblée et force M. Baroche à sortir du silence qu'il a gardé jusqu'alors. Il donne d'un air assez dédaigneux quelques explications, dans lesquelles il déclare qu'il n'a point à justifier le gouvernement d'articles dont la responsabilité ne saurait remonter jusqu'à lui. Il ajoute qu'il n'entre pas pour le moment dans la pensée du ministère de retirer au *Moniteur du soir* l'autorisation de se vendre dans la rue.

A ces mots un tumulte sans égal éclate de toutes parts: M. Baroche ne venait-il point de donner une approbation tacite au *Moniteur du soir*? n'était-ce point l'aveu qu'il existait en effet une conspiration contre l'Assemblée? Sous l'empire de ce sentiment, l'un des membres de la majorité, M. Baze, s'est élancé à la tribune. En proie à une agitation extrême, il demande que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux pour nommer une commission chargée d'aviser et de lui proposer les mesures qu'elle croirait utiles pour la défense de la dignité de l'Assemblée.

M. Baroche a compris alors qu'il importait de dissiper l'impression laissée par ses paroles: il est remonté à la Tribune, il a protesté avec énergie que le gouvernement ne conspire pas, que son vœu le plus ardent, c'est le maintien de ce qui existe; il a varié ce thème de toutes les façons, jusqu'au moment où il a pu croire que la colère de l'Assemblée était calmée, jusqu'au moment où M. Baze est venu se déclarer satisfait. Alors le président a mis aux voix l'ordre du jour: et ce n'est qu'après une première épreuve douteuse qu'il a été prononcé à une majorité tout-à-fait insignifiante.

La commission de permanence a été complétée par la nomination de MM. Combarel de Leyval, Garnon et Chambolle.

ATTAQUES DU MONITEUR DU SOIR.

Voici les deux articles du *Moniteur du soir* qui ont provoqué l'incident qui a eu lieu dans la séance du 26 juillet:

L'Assemblée et le Président.

"Quel est le but de l'Assemblée? Où veut-elle conduire la France? Les partis qu'elle renferme dans son sein sont-ils déjà las du calme qui règne, du travail qui reprend, de la confiance qui renaît, de la sécurité qui revient? Trouvent-ils trop lents à éclater les conflits que la Constitution porte dans ses flancs, comme la nue qui recèle les orages? Voilà ce qu'on se demande aujourd'hui, avec une anxiété visible et croissante, en lisant la liste des vingt-cinq membres de la commission de permanence. L'effet de cette liste a été celui de la tête de Méduse. En y voyant figurer des noms d'une hostilité si notoire au Président que leur choix doit être considéré comme un défi qui lui est jeté par l'Assemblée, chacun est resté comme pétrifié. Ce n'est pas une liste de fusion; c'est une liste de provocation.

"La pensée qui a inspiré cette liste est si manifeste, elle saute tellement aux yeux, qu'il y aurait puérilité à se faire illusion, et que ne pouvant fermer ni les yeux ni les oreilles, il y aurait lâcheté à se clore la bouche. Quelle interprétation veut-on que le public mette à côté du nom du général de Lamoricière, l'ennemi personnel du président? Il n'en est qu'une qui puisse lui paraître vraie, parce que seule elle est vraisemblable. Ce choix des montagnards et des légitimistes coalisés est une attaque au président. Ainsi, après dix-huit mois de sacrifices de toutes sortes à l'union des grands pouvoirs de l'Etat, sacrifices tous inspirés par le sentiment du plus pur patriotisme et de la plus noble abnégation, sacrifices tous faits dans la pensée qu'ils étaient utiles au salut de la société, le président n'obtient de l'Assemblée qu'une injure! C'est par une injure que couronnent leurs derniers actes d'hostilité, les partis qui s'agitent au Palais-Bourbon le récompensent des services immenses qu'il a rendus au pays.

"Savez-vous ce que c'est l'Assemblée, à qui le devez-vous? A l'influence du nom de Louis Napoléon Bonaparte qui vous a patronés auprès des électeurs des campagnes. Est-ce que vous auriez eu les soixante et dix suffrages dont vous êtes si fiers si le pays n'avait pas cru voir en vous, membres de la majorité, des représentans dévoués au neveu de l'empereur? Où en serait d'ailleurs la France si dans l'imminence du naufrage de la société, Louis-Napoléon Bonaparte ne s'était trouvé là avec le prestige de son nom pour vous servir de radeau, à vous, hommes d'ordre!

"Sans le neveu de l'empereur, où seriez-vous, vous qui l'insultez, la France nagerait aujourd'hui en pleine démagogie, et la Montagne à laquelle vous vous unissez contre lui vous déporterait aux îles Marquises ou vous couperait le cou sur la place de la Révolution. Sans lui, vos rentes ne seraient pas remontées à 96 fr., elles seraient retombées à 50 fr., descendues à 30 fr. peut-être. Vos maisons seraient vides, vos propriétés dépréciées, vos châteaux brûlés. Et pour tout ce bien qu'il vous a fait, pour tout ce secours dont il vous a été, voilà ce que vous rendez, une insulte! Voilà votre reconnaissance. Ingrats, toujours ingrats! Ingrats envers le peuple qui vous a élus, ingrats envers la presse qui vous a soutenus, et que vous rejetez dédaigneusement après vous en être servis, comme un citron dont on a déjà exprimé le jus; ingrats envers le Président, qui vous a couverts comme d'une égide contre la Montagne et le communisme! L'ingratitude en France a toujours porté malheur, sachez le bien!

"Depuis quelque temps, pas une question personnelle au président qui ne devienne pour l'Assemblée une occasion de lui témoigner sa malveillance. C'est avec un regret évident qu'elle a voté la dotation; c'est avec un empressement passionné qu'elle a condamné le *Pouvoir*, dans la croyance qu'elle avait que cette condamnation passait sur la tête du gérant de ce journal pour porter plus haut. Elle qui devrait fermer l'abîme des révolutions, la voici qui devient le flot des passions qui poussent la France vers tous les écueils et loin de tous les rivages. On dirait qu'elle se plaît à chercher, à trouver prétexte, au risque de compromettre à ce jeu des partis le repos et l'avenir de notre malheureuse patrie.

"[illegible] Nous en la sommes, le pays. S. le Président [illegible] l'Assemblée, a paru dans sa conduite envers elle autant de [illegible] qu'elle en met dans son [illegible] envers lui [illegible]. Qui pourrait le blâmer de ressentir assez vivement l'injure qu'on lui fait à lui, le neveu de l'empereur, à lui, l'élu de six millions de citoyens, pour se lever dans sa force et dans sa popularité contre les partis parlementaires qui semblent se faire un jeu de braver l'opinion publique, en insultant celui qu'entourent les sympathies du peuple?

"Mais ne comptez pas sur ces sympathies qui vous irritent, vous, Montagnards, qui voyez vous échapper une influence que vous n'avez jamais employée qu'à tromper le peuple; vous, légitimistes, qui [illegible] sans pouvoir jamais l'atteindre; vous, orléanistes, qui n'aimez que les gouvernements qui vous gorgent de faveurs et de richesses. Cet amour des paysans, ce dévouement des ouvriers, cet enthousiasme qu'excite encore le souvenir de l'empereur Napoléon, toujours vivant au cœur des populations, n'est-ce pas là ce qui soulève vos ombrages, ce qui suscite vos jalousies? Vous comprenez, vous sentez qu'il y a dans cet homme une fibre qui vibre à tous les cris de misère du peuple. N'est-ce pas là ce qui vous offusque et vous irrite, vous qui vous croyez triomphants avec vos soixante mille voix, et qui vous trouvez si faibles en face de ses six millions de suffrages?

"Ne craignez-vous pas que le peuple ne pense que c'est lui que vous avez voulu frapper dans son représentant? Ne craignez-vous pas qu'il ne dise que vous avez voulu vous venger des paroles que le Président a prononcées à Saint-Quentin, lorsqu'il avouait que ses amis les plus sincères et les plus dévoués n'étaient pas dans les palais, mais dans les ateliers et dans les chaumières? Ne craignez-vous pas, enfin, qu'il ne prenne l'injure pour son propre compte? La France qui ne comprend rien à vos petits calculs et à vos petites passions, la France qui a soif d'ordre et de sécurité, de travail, de bien-être et de repos, la France n'attend qu'un mot du Président. Ne craignez-vous pas qu'il ne le dise? Si vous croyez que le pays est derrière vous, c'est une étrange illusion dont vous ne tarderez pas à être détrompés.

"Peut être le Président s'est-il aussi aliéné quelques esprits pour avoir pensé qu'il devait à l'union des deux grands pouvoirs de l'Etat de ne gouverner qu'avec vous et que par vous, membres de la majorité. Nous ne serions pas étonnés qu'il eut compromis quelque peu sa popularité, en contre-signant vos lois sur l'enseignement, sur l'électorat et sur la presse. Mais ce qu'il a pu perdre de terrain en vous suivant, il le regagnerait dans un seul jour, s'il venait enfin, vous retirant la confiance qu'il vous avait accordée, vous demander ce que vous en avez fait dans l'intérêt du peuple.

"Vous avez fait pour vous la loi sur l'enseignement, la loi électorale, la loi sur la presse. Quelle loi avez vous faite, quelle loi avez-vous conçue pour les classes laborieuses? Aux travailleurs des champs, vous n'avez pas même donné la réforme hypothécaire, que le gouvernement du Président vous a depuis longtemps demandée pour eux. Aux travailleurs des villes, vous faites toujours attendre, et les travaux du chemin de fer de Paris à Avignon, dont ils devraient être en possession depuis plusieurs mois, et la diminution de l'impôt sur les sucres, dont le ministère a depuis longtemps aussi pris l'initiative.

"Que pourriez-vous répondre au Président, à qui vous demandez d'adresser à l'Assemblée son message annuel, que pourriez vous lui répondre s'il vous sommait de lui dire ce que vous avez fait pour le peuple, vous, hommes de la gauche, qui ne savez rien que la parodie de 1793, et vous tous enfin, vous, hommes de la droite, qui ne voulez rien que le rétablissement de vos privilèges, qui vous unissez aujourd'hui dans une pensée commune d'hostilité contre l'élu de la France? Et que croyez-vous que répondraient les six millions d'électeurs qui l'ont nommé s'il leur disait demain: Entre le Président et l'Assemblée, choisissez!"

—Le second article est adressé au journal *l'Assemblée Nationale*; il répète à peu près les mêmes propositions que le précédent, et se termine ainsi:

"Ce que nous avons dit tout haut, chacun le pense tout bas. C'est *la vérité vraie*, la vérité qui est dans tous les esprits, qui est sur toutes les lèvres. Nous n'avons fait que traduire en phrases claires et intelligibles les sentiments universels; nous n'avons été qu'un écho, l'écho de l'opinion publique. Qu'y aurait-il donc d'étonnant à ce qu'on pensât à l'Elysée ce qu'on pense partout? Quand une chose est vraie, ne l'est-elle pas pour tout le monde? Aussi nous ne croyons nullement avoir à craindre le désaveu de l'Elysée que *l'Assemblée Nationale* nous annonce et qu'elle sollicite, qu'elle provoque. Mais enfin de ce que nous avons pu rencontrer et frapper juste, il n'en résulte pas le moins du monde que ce journal ait le droit d'appeler perfidement notre article *le Manifeste de l'Elysée*. Qui l'autorise à le qualifier ainsi? Où sont ses preuves? Ne pourrait-il pas laisser à l'Elysée ses actes et au *Moniteur du soir* ses articles? Il nous obligerait infiniment de pratiquer à notre égard cette maxime de l'Evangile: *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César*.

"Appartient-il d'ailleurs au journal *l'Assemblée Nationale* de s'étonner de l'indignation que nous a causée cette monstrueuse coalition des légitimistes et des Montagnards qui est accouchée de la nomination du général Lamoricière!

Voici en quels termes elle caractérisait elle-même ce vote dans son numéro de mardi dernier:

"Les hommes d'ordre se sont étonnés de voir sortir de l'urne le nom du général de Lamoricière, après son étrange discours de la séance du 17.

Comment a-t-il trouvé des suffrages dans les deux groupes d'opinions qui forment le grand parti de l'ordre?"

"Par quel miracle d'optique voit-elle blanc ce qu'elle voyait rouge? Quelle soudaine lumière, venant éclairer tout-à-coup son intelligence, lui a montré que le danger n'est plus du côté du communisme, du côté de la démagogie et de la Montagne, mais du côté de l'Elysée? Qu'elle nous pardonne d'en revenir à nos moutons. Mais ceci ne cache-t-il pas un mystère?

"Nous nous sommes demandé quel pouvait être le but de l'Assemblée en choisissant des noms comme celui du général de Lamoricière. *L'Assemblée Nationale* nous répond que les législateurs du Palais-Bourbon veulent défendre la société contre les violences de la démagogie. Eh bien! nous ne nous en serions jamais doutés à voir les choix qui sortent de l'urne parlementaire.

"Quoi! l'Assemblée veut défendre la société contre les violences de la démagogie, et elle choisit les amis des démagogues! Pour sauver la maison du feu, elle la confie à la garde des incendiaires. Le moyen est au moins étrange, et nous doutons fort qu'il réussisse. *L'Assemblée Nationale* en doutait aussi, il y a de cela seulement *trois jours*, lorsqu'elle conseillait à ses amis parlementaires de *nommer plutôt de purs élyséens*. Ce sont ses propres expressions que nous citons. Encore un coup, par quel miracle d'optique voit-elle donc blanc ce qu'elle voyait rouge?

"On connaît cette tactique de certaines gens qui, sentant qu'ils sont dans leur tort, crient bien haut, crient les premiers, pour faire croire qu'ils ont raison. C'est exactement ce que fait le journal *l'Assemblée Nationale*. Il accuse le Président de recourir à la menace. Aujourd'hui donc! Qui a nommé le général de Lamoricière après son discours contre lui? N'est-ce pas la Législative? D'où est donc venue la provocation, la menace, enfin? N'est-ce pas d'elle? Non, le Président ne menace pas, il se défend. Oui, cela est triste à dire, mais il est déjà réduit à se défendre contre l'Assemblée. S'il y a de l'orage quelque part on le doit assurément aux votes qui ont fait cette situation. Cela saute aux yeux de tout le monde, et pour peu que ces dispositions des minorités parlementaires qui se coalisent au Palais-Bourbon se fortifient, le pays aura ce spectacle étrange du président obligé de se défendre, non contre la démagogie avec l'appui de l'Assemblée, mais tout à la fois contre la démagogie et l'Assemblée.

Mais le pays, que *l'Assemblée Nationale* en soit convaincue, ne resterait pas muet et indifférent à la galerie. Le pays prêterait sa force au Président. Cette tentative de défense ne se ferait pas contre la France, mais avec la France. Il n'y aurait pas de coup d'Etat, mais il y aurait un coup d'opinion, et de ce coup d'opinion il sortirait, non une révolution, mais la délivrance."

UNE LETTRE DE PROUDHON.

Voici la partie la plus vive de l'article que P. J. Proudhon, dans le premier numéro du *Peuple de 1850*, a adressé aux Réfugiés de Londres, qui l'avaient assez mal traité dans le *Proscrit*.

"Vous appelez le peuple aux armes!

"Appeler le peuple aux armes! Mais vous en êtes donc encore à savoir pourquoi votre manifestation du 13 juin n'a pas abouti, pourquoi elle ne pouvait aboutir? L'insurrection, sachez le donc pour votre gouverne, consacrée, malgré toutes les déclarations et glorifications démagogiques, porte en soi quelque chose de défavorable, comme la guerre et le supplice, quelque chose qui fait que la conscience du peuple y répugne, et que les citoyens n'y vont qu'à contre-cœur. Et ce n'est pas une doctrine que je prêche, c'est un fait que je constate. L'insurrection n'a de succès qu'autant qu'elle réussit à se dissimuler. On dirait que le peuple, même dans la plus juste des causes, rougisse de se révolter.

"La révolution de 1830 s'est faite au cri de Vive la Charte! celle de 1848 à celui de: Vive la Réforme! Bien loin qu'il y eut dans ces cris rien d'insurrectionnel, c'était une protestation contre l'insurrection. La passion et l'entraînement peuvent ensuite convertir en révolution un mouvement qui n'avait rien que de pacifique et de légal: jamais on n'a vu l'insurrection de tout un peuple s'avouer dès le premier moment comme telle. Votre appel aux armes, proféré du haut de la tribune, a rendu l'insurrection impossible au 13 juin 1849, impossible au 31 mai 1850, impossible peut-être pour bien des années encore.

"Et puis, il ne faut pas vous le dissimuler: le peuple, ainsi que la bourgeoisie, n'a nulle confiance en vous. Le peuple [illegible] de vos pasquinades politiques et sociales; il vous a connus à l'œuvre; il a jugé la puissance de vos moyens et la fécondité de vos idées. [illegible] sous votre initiative, cette réaction que vous contemplez aujourd'hui, [illegible] toujours vivant dans vos cœurs; il a senti que vous, qui parlez sans cesse de tradition révolutionnaire, vous avez perdu le fil de cette tradition; il s'est convaincu tous les jours à la lecture de vos manifestes que vous êtes aussi étrangers à ses aspirations qu'ignorants de la marche de ses idées et de la situation de ses intérêts; il sait, enfin, [illegible] hommes d'autorité et de pouvoir, et pour rien au monde il ne se soucie de remettre sa destinée entre vos mains.

"Tranquillisez-vous donc, et, quoi qu'il arrive, ne vous excitez pas le cerveau, ne vous échauffez point la bile. Acceptez en toute résignation le repos que vous fait l'exil, et mettez-vous bien dans la tête, qu'à moins d'une transformation complète de votre esprit, de votre caractère, de votre intelligence, vous êtes finis.

"Voulez-vous donc, citoyens, servir encore votre patrie, travailler au progrès, contribuer au triomphe de la révolution? Croyez-moi, devenez d'autres hommes. Mettez au crochet votre défroque parlementaire, renoncez à votre phraséologie, brûlez-moi ces vieux oripeaux du jacobinisme; étudiez la philosophie de l'histoire, de l'économie politique et le droit.

"Tenez, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée? Je ne connais qu'un mot qui caractérise votre passé; et je saisis cette occasion de le faire passer de l'argot populaire dans la langue politique. Avec vos grands mots de guerre aux rois et de fraternité des peuples, avec vos parades révolutionnaires, et tout ce luminaire de démagogue, vous n'avez été jusqu'à présent que des BLAGUEURS.

"Salut et fraternité,

P. J. PROUDHON."

NOUVELLES DIVERSES.

—Voici la liste complète de la commission de permanence: MM. Odilon Barrot, Jules de Lasteyrie, Monet, le général de Saint-Priest, le général Changarnier, d'Olivier, Berryer, Nettement, Molé, le général de Lauriston, le général de Lamoricière, Beugnot, de Mornay, de Montebello, le colonel de l'Espinasse, Creton, le général Rulhière, Vezin, Léo de Laborde, Casimir Périer, de Crouseilhes, Druet Desvaux, Combarel de Leyval, Garnon et Chambolle.

—La Saint-Henri a été célébrée dans quelques départements. A Montpellier, l'autorité avait pris des mesures pour prévoir toute manifestation régulière, mais des groupes nombreux et modestes se sont formés. Il y a eu fanfares au couronnement du buste de Henri V. Un moment on a pu craindre des désordres sérieux à cause de la coïncidence des funérailles d'un sieur Quenel qui s'était noyé la veille, et auxquelles s'étaient portés beaucoup d'individus dans l'intention d'engager une lutte, disait-on. Mais l'ordre n'a pas été troublé.

La célébration de la même fête a été marquée à Nîmes par deux fâcheux événements. Un mur s'est écroulé et les débris ont blessé assez grièvement quelques personnes. Dans un autre quartier de la ville, un employé de l'Octroi qui, en sa qualité de fonctionnaire public, aurait été mieux inspiré de rester tranquille, s'est mis à faire partir des fusées dont l'une a éclaté et a causé sa mort. Du reste la police s'est à peine inquiétée de la présence de quelques insignes insolents tels que des fleurs et des rubans de couleurs politiques, et l'on a également fermé les yeux sur des actes sans portée et sans conséquences. Eût-on été aussi indulgent pour les démonstrations républicaines!

—La semaine dernière a été fort orageuse. Sans compter la trombe qui a éclaté lundi, 15, sur Orléans, un orage a causé mercredi à Lille des sinistres non moins fâcheux. En quelques minutes, la pluie est tombée en telle abondance que la plus grande partie de la population n'a plus été occupée qu'à pomper l'eau dont les caves s'emplissaient incessamment. Des quantités considérables de marchandises ont été avariées, sans parler des toits défoncés, des lanternes brisées, d'autres accidens produits par des grêlons gros comme des œufs de pigeon. A Saint-Etienne, on a craint un instant, dans la journée de lundi, une inondation du Furens, qui plus d'une fois déjà a dévasté la ville; mais on en a été quitte pour une terreur panique, dont on s'est fort égayé lorsqu'après un quart d'heure d'alarmes on a pu s'assurer que la crue de la rivière, d'abord fort inquiétante tant elle était rapide, s'était arrêtée et diminuait peu à peu.

—On lit dans le *Siècle*: "Nous avons dit qu'on avait demandé la radiation du nom de M. Thiers de la liste des électeurs du 2e arrondissement. En effet, M. Thiers a été inscrit comme représentant. Or, la loi, sainement interprétée, ne donne pas le droit d'être électeur au représentant, mais lui permet seulement de transporter son domicile électoral à Paris.

"M. Thiers a lui-même ainsi interprété la loi, car, averti de la contestation, il s'est hâté de fournir un certificat de sa belle-mère, constatant qu'il était domicilié chez elle. Malheureusement pour M. Thiers, ce certificat a été fourni postérieurement au 5 juillet, c'est-à-dire tardivement. D'ailleurs, Mme Dosne n'est maîtresse de ses droits et propriétaire de la maison habitée par M. Thiers que depuis le décès de M. Dosne, c'est-à-dire depuis environ quinze mois.

"Néanmoins la commission municipale a maintenu M. Thiers en raison de ce certificat. La décision est déférée au juge de paix. Espérons que le jugement de ce magistrat montrera à M. Thiers les dangers de la loi électorale."

—Le *Moniteur* publie la note suivante: "La liquidation de l'indemnité accordée aux propriétaires dans nos colonies, par suite de l'émancipation des esclaves, ayant donné lieu à de coupables manœuvres, le ministre des finances a cru devoir proposer des mesures législatives pour ne point laisser enlever aux colons une partie de leur indemnité. En conséquence, il a demandé que les inscriptions de rentes fussent délivrées aux colons, au fur et à mesure que leurs droits seraient définitivement établis. La commission du budget s'est associée avec empressement aux mesures proposées par le ministre."

—On écrit de Constantinople, 3 juillet:

"Le 1er juillet, M. et Mme Lamartine sont arrivés ici avec plusieurs personnes qui prendront part à leur établissement dans l'Asie-Mineure, soit comme membres de la famille, soit en d'autres qualités. Les terres que le sultan a concédées pour vingt-cinq ans à M. de Lamartine ont 5 milles carrés. A l'expiration des vingt-cinq ans, lui et ses héritiers pourront solliciter de la Porte-Ottomane un autre bail de 25 ans. M. de Lamartine reste à bord du bateau à vapeur qui est à sa disposition. Il ne veut recevoir aucune visite. Il connaît depuis longtemps les localités de Constantinople, et elles ne pourraient lui rappeler que d'amers souvenirs.

"Hier, il est cependant descendu pour faire une visite au général Aupick. On dit qu'il va aussi faire une visite au grand vizir et qu'il sera reçu ensuite en audience par le sultan. Il compte, dans le cours de la semaine, partir pour Smyrne, et, après quinze jours, il retournera à Paris, son intention n'étant pas de renoncer à son titre de représentant, ni de s'expatrier. On évalue à 50,000 fr. de rente les revenus des terres concédées à M. de Lamartine, et ce capital pourra doubler et même quadrupler, à l'aide d'une bonne administration."

—On lit dans le *Mémorial de Rouen*: "Voici un genre de spéculation qui rappelle l'enlèvement des Sabines, mais par des moyens beaucoup plus pacifiques. Un amateur de l'un de nos ports, où l'on fait plus spécialement des départs pour la Californie, pays de l'or, doit embarquer le mois prochain neuf cent cinquante femmes environ, appartenant, il faut le dire, à la classe des malheureuses créatures qui vivent dans nos grandes villes des produits de la prostitution. Il y en a de Rouen, de Rennes, d'Orléans, mais surtout de Paris; elles sont néanmoins assez jeunes pour qu'en revenant à de meilleurs sentimens, elles puissent être encore de quelque utilité à une colonie naissante.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 20 août 1850.

La demande de coton a été assez active aujourd'hui, 2000 balles ont été prises à la hausse. Low middling à good middling, 12½ à 13 cts. hier les ventes ont été de 2,900 balles.

Il ne se fait rien d'important sur les marchés au sucre et à la mélasse.

Le marché à la farine est plus ferme; mais les transactions sont restreintes; les ventes d'aujourd'hui ont été de 1,000 barils. Le maïs se vend 55 @ 60 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.

Le change est ferme.

Le fret est dans les mêmes conditions.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamer Gen Hanck, Rowe, pr Pensacole
Steamer Comanche, Kennedy pr Brownsville
Navire Guerbridge, Taylor, pr le Havre
Reliance, Bowers, pr Bristol
Goélette Visitor, Wilson, pr Mobile
Star, Parker, pr Aransas
Dora, Bogholt, pr Pensacole

—ARRIVÉS.—

Pas d'arrivages de mer hier

STEAMERS—

Gipsey, Ure, de Bayou Sara
Anna, Johnson, des Opelousas
Ohio, Black, de Cincinnati
Luconia, Hill, de St Louis
Empire, Meekin, de St Louis

—MEMORANDA.—

New York, 12 août—Expédié, navire Lehigh, Stewart, pour la Nlle Orléans.

PORTS ETRANGERS.

Liverpool, 26 juillet—Arrivé, Republic, Marshall, de la Nouvelle-Orléans; parti, Anais, Rogers, Elbridge Brago, Thompson, de Swan, Graham, do arrivée, St. Patrick, Evans, do, expédié James Titcomb, Hill, do.

Deal, 30 juillet—Arrivé, Lemonnan, Baker, de la Nouvelle-Orléans.

Anvers, 27 juillet—Arrivé, Chas Hill, Lambert de la Nouvelle-Orléans.

Lahoure, 27 juillet—Arrivé, Joshua Moran, Barton, de la Nouvelle-Orléans.

Mahon, 16 juillet—Arrivé, Polymnia, Pujol, de la Nouvelle-Orléans.

Bordeaux, 26 juillet—Arrivé Arendahl, Eyde, Cronstadt, devant charger pour la Nouvelle-Orléans; en chargement, Flora Mac Laure, Eugene Watts, Sabatia, Hall, Marshall Ney, Lilly, tous pour la Nouvelle-Orléans.

Havre, 27 juillet—Arrivé, Espandola, Barstow, de la Nouvelle-Orléans.

Marseille, 27 juillet—Arrivé, Azemie, Savage, de la Nouvelle-Orléans.

A Rio Janeiro, 22 juin—Navire Ontario, Lowe, barque Rosa, Lewis, brick Salvador, Palmer, tous de la Nouvelle-Orléans pour la Californie.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]
Europe pour Boston [illegible] le 10 août

[D'AMERIQUE.]
Europe de Boston [illegible] le 4 septembre

UNIVERSITÉ DE ST-LOUIS.

LES Rév. OAKLEY & KERNION, professeurs à l'Université de St-Louis, partiront de la Nouvelle-Orléans samedi prochain 24 du courant, à 5 heures du soir, sur un des meilleurs bateaux à vapeur [illegible] pour St Louis. Ils prendront charge des étudiants qui pourraient leur être confiés par les parents ou les tuteurs.
ELDER & DOERING, Agents,
21 août—4 No 26, rue Poydras

VICTOR HEBERT, 149 rue de Chartres
LIBRAIRE, PAPETIER ET MARCHAND de Papier Peint.
Reçu par le navire Orlando du Havre.
OUVRAGES NOUVEAUX
VOYAGE [illegible] dans les cinq parties du monde [illegible] beau vol.—Fortunat de l'illustration, Granier de Cassagnac, Causes de la Révolution, 4 vol. in 80.—J. Janin la Religieuse de Toulouse—Geubert, Nouveau Dictionnaire Géographique et Historique, Pamphlets politiques, Pièces de Théâtre, &c. &c.
Voltaire—Rousseau—Molière—Corneille—Boileau—Lafontaine—Buffon—Chateaubriand—Lamartine—Victor Hugo—œuvres complètes, &c. &c.
Buffon, Histoire de France—Bonjour et Mainguet, Histoire d'Angleterre. Thiers, Histoire de la Révolution et Consulat—Les fleurs animées, les étoiles illustrées, par Grandville—Mme de Sévigné, Lettres—Mme de Staël, Corinne—Saintine Picciola, L. Reybaud, Jérôme Paturot—Magasin Pittoresque—Revue pittoresque complète, &c. &c.
Compendium de médecine—Fleming et Tibbins, Dictionnaire—Bescherell, Dictionnaire—Maison rustique—Raspail, Histoire de la santé et de la maladie—Le même, Manuel—Desgranges, tenue des livres—Manuel du Capitaliste.
La Ste. Bible—les Saints Evangiles—L'imitation de J. C.—La Vierge, (ouvrages illustrés)—Un Grand Choix de livres de piété reliure ord., et en velours avec coin et fermoir, &c. &c. &c.
LIVRES ELEMENTAIRES, ARTICLES DE BUREAU &c. &c. &c.
Papier et enveloppes pour lettres ord. et de fantaisie.
NOTA. La maison Hebert se charge des commissions en librairie en tous genre. 21 août 8

Dissolution de Société.
MARC CUREL & CHARLES CHRISTOPHE ayant dissout leur société, à partir de ce jour, aucune dette personnelle ou billet souscrit ne seront payés par la société. M. Curel ne reconnaissant que sa signature, toute autre ne sera considérée que comme preuves à l'appui. 21 août

AVIS.—Le public est prévenu que je ne paierai aucune dette qui pourrait être contractée par ma femme Caroline Robertson.
Nlle-Orléans, 21 août 1850.
WILLIAM ROBERTSON,
rue des Français, entre Amour et Bons-Enfants.
21 août—3f

159.400 CIGARES de la Havane, Regalias, Imperiales, Canones, Panetelas, Damas, Londres, Prensados, des meilleures marques, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, et à vendre par
D. BORNIO JR.,
21 août 34, rue Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE.—600,000 Imperiales, Regalias, Canones, Panetelas, Damas, Prensados, Londres, &c. &c. de Cabanas, Cabarga, Sol, Figaro, Dos Hermanas, Lord Washington, Partagas, El Dorado, Conill, Lola, Lola Montes, et beaucoup d'autres en magasin et à vendre par
D. BORNIO, Jr.
21a 34 Rue Gravier.

ON a besoin d'une cuisinière française, et d'un homme pour le service d'un magasin. Si l'on offre de bonnes recommandations on peut s'adresser chez LOREILHE & Co.
21 août Encoignure Royale et Douane.

A LOUER—Le magasin de dépôt situé encoignures Tchoupitoulas, Religieuses et St-Thomas, connu sous le nom de ORLEANS COTTON PRESS WARE HOUSE. On pourra en prendre possession immédiatement.
Le magasin No 58, rue Gravier, occupé actuellement par MM. McCutcheon & Co; à prendre possession le 1er novembre.
Le magasin No 114, rue de la Vieille Levée, entre Maine et St-Philippe, à prendre possession le 1er septembre.
Une maison de résidence, rue de la Commune, vis à vis le collège de Médecine.
Une maison de résidence, rue de la Commune, entre St-Pierre et St-Paul.
Une maison de résidence, rue des Poètes, entre les rues Casacalvo et Grands Hommes. S'adresser à
EUG. ROCHEREAU & Co.
21 août 17 et 19 rue St-Louis

$50 de Récompense.
PARTIE marronne depuis lundi 15 juillet la mulâtresse ROSANNA, âgée d'environ 35 ans, taille ordinaire, s'habillant bien et ayant une cicatrice apparente sur le côté du cou; elle est toujours chaussée proprement. Elle a été vue dans les environs du marché Poydras à l'heure du marché.
La récompense ci dessus sera payée à quiconque logera la dite mulâtresse dans une des geôles de cette ville, ou la conduira à
BONNEVAL & BENIT,
21 août 54, rue Toulouse.

$50 DE RÉCOMPENSE à quiconque arrêtera et déposera dans la geôle de la paroisse St-Bernard, les nègres marrons qui infestent le 1er district de la dite paroisse, et particulièrement le nègre appartenant à l'habitation Janine.
ISIDORE DAMIEN,
21 août—1f Habitant à Versailles.

Brandy et Genièvre.
ON peut acheter, par n'importe quelle quantité et AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. Le commerce en sera constamment en vente à la convenance des acheteurs.
J. McDONNELL,
15 mars—6m Encoignure St-Philippe et Remparts

50 RUE DU CANAL. 50
C. M. SIMPSON, afin de clore son stock actuel de marchandises sèches, avant l'arrivée des MARCHANDISES D'AUTOMNE, a fait dans ses prix une
Grande Réduction.
On sait que ces marchandises peuvent être comparées avec avantage à toutes celles qui se trouvent sur la place, tant à cause de leur qualité que de leur style, elles sont offertes en ce moment à un prix tel qu'on ne saurait faire autrement que de les
ACHETER DE SUITE.
C. M. SIMPSON,
17 août—12 50, rue du Canal.

LA société existant sous la raison de W. HARTKOFF & FEHRENBACH, vendeurs de pianos, a été dissoute de consentement mutuel le 16 courant. W. Hartkoff est chargé du règlement des affaires de la ci-devant société, et continuera à l'avenir les affaires pour son propre compte, au même lieu, rue Royale, No 172.
W. HARTKOFF.
17 août—3f M. FEHRENBACH.

AVIS—Les personnes qui ont fait garnir des bandes de billard en caoutchouc, par le soussigné, sont prévenues qu'aujourd'hui il se charge de les regarnir avec de la gomme élastique patentée, dont il répond de la durée et de la justesse de la bille. On trouvera toujours dans son établissement un grand assortiment de billards neufs et d'occasion, jeux de loto complets et toutes espèces de fournitures de billards tels que tapis, billes, queues, &c. &c. Il retient et tourne les billes de billards, le tout à des prix très réduits.
B. ANTOGNINI.
Rue Conti, 8 et 10, entre Chartres et Levée
17 août

PAPIERS PEINTS.
VOR. HEBERT, 149, rue de Chartres.
RAPPELLE aux personnes qui ont des maisons ou des appartements à tapisser et au public en général, qu'il a constamment un très grand assortiment de papiers de tenture, bordure, ciels de lits, devant de cheminées, &c. &c., et que par chaque arrivage de France il reçoit tout ce qui paraît de nouveau dans ce genre.
Afin de renouveler son stock le plus souvent possible et dans cet espoir, la maison Vor. Hebert se contentera des bénéfices les plus minimes en vendant toutes ses marchandises à des prix excessivement réduits, et elle engage les personnes qui douteraient de cette assertion de se convaincre par l'expérience. 14août—au lav

AUX HABITANS SUCRIERS.
CHAUDIÈRES à sucre, anglaises, en fer forgé et fondu, de dimensions assorties, savoir: 36, 42, 48, 49, 50, 52, 54, 58, 60, 66, 72, 78, 82, 84 pouces de diamètre.
Bouches de fourneaux et grils anglais.
Aussi—Deux moulins horizontaux, à animaux, ayant des cylindres de 48 pouces sur 24, et flèches en fer forgé.
Trois moulins horizontaux, à animaux, ayant des cylindres de 36 pouces sur 19, et flèches en fer forgé.
Un moulin vertical, à animaux, ayant des cylindres de 26 pouces sur 24, et flèches en fer forgé.
Actuellement en vente par
JUAN Y. DE EGANA,
7 août—6m 47, rue Bienville.

A VENDRE—Pour un prix très modéré, un moulin à scie et ses dépendances situé dans la paroisse St-Charles, rive gauche, et connu sous le nom de white saw mill.
Pour plus amples informations, s'adresser à Madame Evariste Perret, propriétaire, à la paroisse St Jacques, sur l'habitation de Madame veuve Alex Humphreys. 2 jn—

LES personnes qui ont quelques réclamations contre PIERRE LUCHI et DAMIEN GIOSNELLONI de Paincourtville, Bayou Lafourche sont priées de se faire connaître aux soussignés
LAPENE & FERRE,
7 août 45, Vieille-Levée.

SUCRE—135 caisses sucre blanc en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane à vendre par
TROISGROS & Co.
2août 26, Vieille Levée

TABAC—196 balles Vuelta de Abajo pour capes et tripe en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & Co.,
20août 26, Vieille Levée.

MIEL—17 barils miel blanc frais, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane à vendre par TROISGROS & CO.
20août 26 Vieille Levée.

MELASSES—30 boucauts, en déchargement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par TROISGROS & Co.
26 Vieille Levée

CONFITURES—12 caisses assorties, contenant 12 bocaux chacune, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & Co.
26 Vieille Levée

FIL D'ALEXANDRE—[illegible] caisses [illegible] en pelotes, de toutes [illegible] de la Douane, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co.
30 août 35, rue Natchez.

FER EN BARRES—50 tonneaux fer anglais [illegible] dimensions assorties, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co.,
16août 35, Natchez.

SARDINES ET CEPS A L'HUILE—25 caisses en boîtes et demi-boîtes, à vendre par
DUFOUR, WILLIAMSON & Co.
26août 35, rue Natchez.

CHANGE sur Bordeaux, à vendre par
A. CARRIERE
1août 25, Vieille Levée

CHANGE sur Paris directement, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU,
30 juillet 17 et 19 rue St-Louis.

CHANGE SUR PARIS, à vendre par
AUG MOLIER,
19 juillet No 90 rue St-Louis.

DAMEJEANNES—1000 damejeannes vides de 5 gallons en déchargement du navire Orlando, venant du Havre, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
9août No 90, rue St-Louis.

CIGARES—Assortiment complet de cigares de la Havane, toujours en main et à vendre par
J. M. CABALLERO,
9 août 32, Vieille Levée.

EN déchargement du navire Ezra Delano de Boston
20 barils maquereaux No 3,
20 caisses thé impérial 6 et 13 livres,
100 do do Poudre à canon,
25 do do canisters Hyson.
A vendre par E J HART,
7 août 79, Tchoupitoulas.

A VENDRE en débarquement du navire O. J. Chaffee, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge St Estèphe,
25 demi barriques vin blanc Haut-Barsac,
25 do do Sauternes,
9 do do vinaigre blanc
A vendre par DUBUCH FRERES
7 août 77, St Louis, entre Royale et Bourbon

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orlando, arrivé du Havre,
144 caisses absinthe marq Ed. Pernod, 1re qual.
14 do kirch do do do
50 do absinthe do Yersin & Lecoultre, do
8 do kirch do do do
44 do absinthe do Auguste Leuba, do
12 do do do Berthoud & fil, do
10 do kirch do do do
3 tonneaux de véritable kirch venant de Fougerolles.
J N CURIEN,
7août 32, rue Dumaine

EN débarquement du navire O. J. Chaffee, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné
60 barriques vin rouge Montferrant;
20 barils vin blanc Haut Sauterne.
J N CURIEN,
7août 32, rue Dumaine

FROMAGE DE GRUYERES—3 tonneaux de véritable fromage Gruyère, attendu incessamment par le navire Brunswick, du Havre, et à vendre par J N CURIEN,
7août 32 rue Dumaine

BOUTEILLES VIDES de Bordeaux—60 paniers bouteilles vides, à vendre par
BERNARD TURPIN,
7 août No 20 Vieille Levée

JOHN (dit l'Anglais) et J. BRANGER,
AYANT acheté le RESTAURANT DES HABITANS, situé rue Dumaine, se recommandent à toutes les personnes qui voudront bien visiter leur établissement. Ils feront leurs efforts pour mériter la confiance de tous, et tenir leur Restaurant toujours abondamment pourvu.
Il y a dans l'établissement des chambres garnies. Bons vins, prix très modérés.
N. B. Branger est l'ancien chef de cuisine du Restaurant Moreau. 3 août—1 m

Marchandises sèches pour le Marché Mexicain.
DE FOREST & Co., 20 rue de la Douane,
OFFRENT à vendre les marchandises sèches suivantes à des conditions avantageuses.
Cotons écrus 37 pouces, marquée en réputation, indiennes à bas prix, fines do do, indiennes anglaises ayant droit au drawback, cotonnades, étoffes à raies, coutils, velours pour funérailles, coton en bobines, soie à coudre, noire et couleur, bas de soie espagnols, cravates de Barcelone, rubans espagnols. 3 août

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA Société ci-devant existant sous la raison D'AQUIN Frères, est de ce jour dissoute d'un commun accord. La signature sociale sera employée pour la liquidation seulement par les deux associés.
F. D'AQUIN,
A. D'AQUIN.
Nlle-Orléans, 31 juillet 1850. 1er août—1m

LES soussignés ont formé ce jour une Société pour les affaires de boulangerie, sous la raison F. D'AQUIN & Co. Ils espèrent que le public et leurs amis leur continueront leur patronage.
F. D'AQUIN,
G. MONTEGUT,
L. L. BOWN.
1er août 1850—1m

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.
M. M. COHEN,
DAVID C. LABATT,
22 Exchange Place, vis-à-vis
24juil—1a le Bureau de la Poste.

VIN ROUGE—En débarquement du navire Ohio, venant de Bordeaux, 24 barriques vin rouge Pauillac Médoc, bon ordinaire, et à vendre par
X. LAMBERT,
6août 64, rue des Magasins

VIN ROUGE—En débarquement du navire O. J. Chaffee, venant de Bordeaux, 24 barriques vin rouge St-Christoly Médoc, à vendre par
X. LAMBERT,
6août 64, rue des Magasins

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS DE BOTTES ET SOULIERS,
5, Rue des Magasins. 3août

G. W. DUNBAR a transporté son domicile au No 5, rue des Magasins. 3août

SAUCISSONS—Reçus par les derniers arrivages—3 barils saucissons de St. Louis, à vendre par
A COUTIN & RANSON,
3juil 13, Bienville

PRUNES—En magasin et à vendre—10 caisses prunes d'Agen supérieures en jarres de 4 liv.
A. COUTIN & RANSON,
3 juillet 13, rue Bienville.

SAUCISSES en déchargement—9 barils saucisses de St-Louis, 1re qualité, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
18ju 13, Bienville

CIGARES.—Un bon assortiment, toujours en magasin, et à vendre par
Fos, PUIG Y PUIG,
9juil 38, rue Commune

VIN DE XERES—En barils de 30 gallons, et le plus supérieur qu'on puisse trouver en ville, ayant fait un voyage aux Philippines avant d'être amené à la Nlle-Orléans. En vente par
Fos PUIG Y PUIG,
9juil 38, rue de la Commune.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE PORTUGAISE.
ANNIVERSAIRE ET ELECTION.
LES membres de cette société sont invités à s'assembler, chez M. ALEXANDRE PEREIRA, encoignure Canal et Baronne, dimanche 25 courant, à huit heures du matin, afin de célébrer le second anniversaire de cette société de bienfaisance, et pour élire des officiers pour l'année prochaine.
Avant l'élection, la société se formera en procession à l'endroit ci-dessus désigné et de là se rendra au local de la Loge la Persévérance No 4, encoignure Dumaine et St-Claude, en passant par les principales rues de la ville. L'élection aura lieu dans ce local.
Le président espère que tous les membres de la société seront présens dans cette importante circonstance. ANTONIO VIEIRA Jr.,
20 août—3 Secrétaire.

LES soussignés ont formé une société et ouvert leur bureau, rue St-Philippe, No 35, entre Conti et Royale.
Leur raison commerciale sera exprimée sous les noms de DUVAL, HALBRAN & Co.
Le principal but de leur association est de s'occuper du placement des personnes des deux sexes et de tous états. Aussi, des affaires de courtage en général.
Outre ces deux premières branches d'industrie, les soussignés se chargeront encore de l'exécution prompte et fidèle des travaux suivans:
Livres de commerce, balances.
Traductions de français et anglais en espagnol, et vice versa.
Correspondances de tout genre, dans les trois langues ci-dessus.
Calcul de toute espèce, &c. &c. &c.
Prix modérés. J. DUVAL
DUBOIS HALBRAN
20août—15f. ANT. MULINARI

BON MARCHÉ.
C. M. Simpson,
50 Rue du Canal,
OFFRE à vendre un magnifique assortiment de Robes d'été à une baisse de 25 a 50 pour cent sur les anciens prix. 9août—6

IMPORTANT POUR TOUT LE MONDE.
Le capital considérable dont dispose
THOMAS BRADY
Vient de le mettre à même de se rendre acquéreur du stock d'une grande maison de marchandises sèches du Nord, que des affaires malheureuses ont fait faillir. Les marchandises de cette maison connue sous le nom de
GENERAL DRY GOODS,
Comprennent une valeur de soixante sept mille huit cent piastres et dix neuf cents, dont la totalité a été vendue pour du comptant au dit
THOMAS BRADY
A 37½ POUR CENT DE RABAIS
Les articles sont trop nombreux et les prix trop variés pour qu'il soit possible de les détailler dans un article de journal, mais on pourra s'en faire une idée par l'exemple suivant
MILLE PIECES RUBANS POUR CHAPEAUX.
Dont les prix étaient autrefois de 50 cts 65 et 75 cts sont maintenant réduits.
LE TOUT A 12½ CENTS LA VARDE
Samedi, 10 août, le magasin No. 22, rue de Chartres, sera fermé pour donner le temps de baller et marquer le dit envoi, et
LUNDI 12 AOUT
Le tout sera offert en vente au public, par
THOMAS BRADY,
9août 22, rue de Chartres.

Divers vins de choix.
TRES VIEUX ET SUPERIEURS, que les soussignés recommandent surtout aux malades et aux convalescents.
Vins de Bordeaux, Grand vin Haut Brion, d'Eugène Larrieu, Gruaud Larose véritable, grand vin Château Latour, Margaux, etc., etc., et autres bonnes de Sauterne, Barsac et Preignac. Vins de Bourgogne rouge et blanc, vin de Chypre, Frontignan supérieur, Muscat de Lunel, Porto doré très vieux de Malaga, vieux Porto, Madère rouge très vieux, Madère année 1825 de Blackburn, [illegible] vin de Sercial, Malvoisie de Madère, etc., etc.
En outre un assortiment des meilleurs Cognac, Genièvre, Rhum, Whisky, Bokers Bitters, etc. et de toutes qualités, etc. etc. à vendre par caisse ou par bouteille LOREILHE & Co.
encoignure Royale et Douane

EN débarquement du navire Chaffee venant de Bordeaux en demi et quarts de boîtes
Sardines à l'huile
Champignons au naturel
Petits pois
Fraises au jus etc.—à vendre par
LOREILHE & Co.
20 août Encoignure Royale et Douane

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
TENU PAR
Mme. CHEGARAY,
UNION PLACE—NEW-YORK.
MADAME CHEGARAY a l'honneur d'informer les parents et tuteurs de ses élèves que la réouverture de son pensionnat aura lieu le 9 septembre 1850.
On pourra connaître les conditions et se procurer des prospectus en s'adressant personnellement ou par lettre [illegible]. 19août

INSTITUT ST-LOUIS.
Dirigé par Mme DERON.
Pension et externat de Demoiselles,
NOUVELLE ORLEANS,
145, rue St-Louis, entre Bourgogne et Dauphine
M. et Mme DERON ont l'honneur d'annoncer aux familles que, cette année, comme les précédentes, il ne donneront pas de vacances. Les cours continueront à se faire, pendant la saison d'été, les mêmes cours que pendant le reste de l'année—Bien que d'habiles professeurs et d'excellentes maîtresses soient attachés à l'Institut St-Louis, M. et Mme Deron consacrent eux-mêmes tous leurs soins et tout leur temps aux diverses branches de l'instruction et ils peuvent, par de longs efforts personnels, garantir la solidité et la rapidité des progrès de leurs élèves.
Mme Deron dirige elle-même les exercices religieux des élèves catholiques qui sont préparées à la première communion et à la confirmation par M. l'abbé Thévenot, dans la chapelle de l'Institut St-Louis.
1e juin—3m

P. & E. REILLY & Co
ENCOIGNURE ROYALE ET CANAL.
OFFRENT en vente les articles suivans aux prix les plus avantageux.
Jaconats, mousselines, organdis, des Indes, etc
Barèges unis et façonnés,
Toiles et batistes imprimées,
Toiles des Indes et toiles du Nord,
Mousselines Suisses brodées à picot,
Percale blanche frappée,
Jaconats et nansous blancs,
Percales et mousselines à carreaux
Rideaux brodés très riches,
Bobinet et brin à moustiquaires, etc.
Nous venons d'ouvrir en débarquement de l'Orlando, du Havre.
1 caisse d'étoffe nouvelle pour habillemens d'enfants.
30 robes vrai foulards de l'Inde.
Un choix très varié de mouchoirs en batiste, nouveau genre.
Dentelles blanches 4|4, 5|4, 6|4 Point d'Espagne
Do do 4|4, 6|4 Point d'Alençon
Un carton valenciennes très riches,
Do broderie anglaise pour garniture etc
DEUIL:
Un choix magnifique d'étoffes deuil, savoir
Grenadine, Hernani, Chaly, Satin de Chine, Cachemire, Alepine, etc. 19 août

Etoile Polaire No. 19 I. O. O. F.
LES séances régulières de cette loge auront lieu tous les jeudis soir, à 7 heures et demie, à la salle de l'Indépendance, rue Front Levée, No 4.
Par ordre du N. G.,
8 août G. GONZALES, S. F.

Bitters—Bitters.
RUE ROYALE, au No. 106, on trouvera toujours du bitters de 1re qualité pour les cafés et autres maisons, &c., aux prix suivants:
Par bouteille, $ 35
" douzaine do 3 50
" gallon, 80
" damejeanne, le gallon, 70
" baril, 60
16août

EN débarquement du navire Chaffee, venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge Montferrant, bon ordinaire, à vendre par F. ROUMIEU,
16août rue St-Louis, entre Chartres et Levée

TABAC A CHIQUER—150 caisses Virginie, qualités assorties—400 caisses Kentucky et Missouri, en livres, demi livres et cinq à la livre—100 caisses tabac commun pour plantation, à vendre par DUNBAR & BUCHANAN,
16 août 22, rue Gravier.

EAU DE VIE et Liqueurs—75 pipes 1|2, 1|4 et 1|8 de pipes des meilleures marques et d'importation directe; 2 pipes Genièvre de Hollande, 5 1|4 barriques vin de Porto et 5 1|4 do Madère; 50 damejeannes vieux Brandy Otard & Dupuy, 20 paniers champagne, 800 caisses vin rouge, à vendre par DUNBAR & BUCHANAN,
16 août 22, rue Gravier.

PLANCHES pour les routes—25,000 pieds madriers pour chemins en bois; à vendre à bas prix par DUNBAR & BUCHANAN,
16 aout 22, rue Gravier.

TOILES D'EMBALLAGE—Cordes—Ficelles—800 pièces toile du Kentucky 44 pouces; 800 rouleaux de cordes de chanvre, Missouri et Kentucky, 50 balles ficelles, à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
16 aout 22, rue Gravier.

GRAISSE, porc, plats-côtés, jambons enveloppés et 200 barils mess porc, 20 barriques prime plats côtés; 300 barils graisse en feuilles, 50 demi barils 1|4 et mess bœuf de Usher; 100 tierces jambons enveloppés des marques Stagy et Shaye, S. Davis, Trowbridge Beatty & Co, et Philippe et Co. 10 caisses langues de Bœuf fumées, 1re qualité, à vendre par DUNBAR & BUCHANAN,
16 août 22, rue Gravier.

DIVERS—50 boucauts sucre de choix,
100 barils sucre cérasé différens numéros,
200 sacs café prime de Rio
50 barils sucre en pain, 100 barils farine de St Louis, 50 sacs poivre et épices.
200 caisses savon de Boston, 200 do amidon,
200 do chandelles étoile, 15 do blanc de baleine
100 barils vieux whiskey Monongahela de froment
100 caisses thé noir et vert assortis,
100 do savon de fantaisie assortis,
50 barils whiskey rectifié, des meilleures marques, à vendre par
DUNBAR & BUCHANAN,
16 août 22 rue Gravier

PRUNEAUX.—25 caisses pruneaux en débarquement du navire Ohio, à vendre par
BERNARD TURPIN,
16 août 20 Vieille Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—348 caisses provenant du déchargement des navires Brutus, Ovando, Austerlitz, Vicksburg, France et steamship Ohio, à vendre par R. G. HOBBS,
20 août 12, rue de la Douane.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—Actuellement en déchargement des navires Moses Wheeler et Iguanteau et en magasin, un assortiment général de bottes, souliers, brodequins, chapeaux, casquettes, etc.
Une attention toute particulière est donnée aux ordres pour les plantations.—Brodequins Russet et chapeaux de laine, à vendre par FROST & Co,
8 juin 16 rue des Magasins

BOTTES ET SOULIERS—316 caisses en déchargement des navires Suffolk et Ovando, composant un magnifique assortiment de chaussures nécessaires pour la saison.
Je reçois en ce moment par le navire Talma, de Philadelphie, un lot de bottes [illegible], à vendre par G W DUNBAR,
22 août 5, rue des Magasins

A LOUER.
LES DEUX BELLES RANGEES DE MAISONS en briques et à deux étages, appartenant à Madame de Pontalba, faisant face à la Place d'Armes. La rangée face à la rue St Pierre sera louée à partir du 1er OCTOBRE PROCHAIN, et celle de la rue Ste Anne, à partir NOVEMBRE.
On ne louera pour l'été que les six maisons face à la Levée
S'adresser de 8 à 10 heures A. M. à
J. P. BENJAMIN,
17 août—2 m 31, rue du Camp.

A vendre en bloc ou par lots
UNE belle résidence située à Mandeville, paroisse St-Tammany, généralement connue sous le nom de propriété Nott. Pour le prix et les conditions, s'adresser à M. G. Miltenberger et W. A. Nott, et pour les dimensions ou la propriété à A. Ducatel, notaire public.
20 août

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.
PLUSIEURS appartements à louer à Mandeville. Les dits appartements peuvent loger plusieurs familles.
Le propriétaire des dits appartements est aussi propriétaire des deux goélettes la Creature et le Rancon qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de tous mobiliers et marchandises pour la dite destination au prix le plus modéré. Deux voitures très commodes sont attachées à l'établissement pour les personnes qui désireraient se promener.
S'adresser à M. J. MERIC, Vieux Bassin, No. 130 Nlle-Orléans.

A LOUER—Le magasin No 6, rue Conti. Possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co.
16 août 22 rue St Louis

A LOUER.—Deux jolies maisons en briques nouvellement réparées et repeintes, situées rue de la Victoire, entre les rues Marigny et Champs-Elysées. Ces maisons sont pourvues de citernes et de water-works.
Pour les conditions s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co.
16 août 22, rue St Louis

A LOUER—Une maison en briques vaste et commode, située No 117, rue Conti, ayant 12 grandes chambres bien aérées et très convenables pour une grande famille ou une pension bourgeoise. Pour plus amples informations s'adresser à JOHN HALL,
14 août No 1, Front Levée.

A LOUER.—Une maison à trois étages et en briques, avec de vastes dépendances, et située entre les rues Levée et de la Victoire. Cette maison est pourvue d'une citerne et d'un waterwork. Pour les conditions s'adresser à
LEOPOLD JEANNET & Co,
13août 22, rue St-Louis.

A LOUER—Les deux beaux magasins en briques à 4 étages, situés rue Vieille Levée, actuellement occupés:
Le No 32, par M. J. M. Caballero.
Le No 34, par M. Raymond Cabuzac.
Possession en sera donnée le 1er novembre prochain.
S'adresser à AUG. MOLIER,
13août Rue St-Louis No 90.

A louer pour le premier septembre, présente année.
UNE MAISON située rue de la Vieille-Levée, No 66. S'adresser à
G. M. LUCAS,
9 août—2m 30, rue Bienville

L'INSTALLATION à vendre, et le MAGASIN à louer de la rue de Chartres, No 14. 6août

Magasins à louer.
Trois beaux magasins dans la rue Poydras près de St-Charles, avec maison de résidence et cuisine. S'adresser No. 35, rue Royale, à
12 jan— A. TRUDEAU

A LOUER à partir du 1er juillet—Un magasin en briques à trois étages, situé encoignure Hôpital et Gallatin.
S'adresser à EDWARD SHIFF,
20 juin—3pm No 76, rue du Canal

HOPITAL LUZENBERG
Situé sur le Rail Road Pontchartrain.
CET Etablissement fondé par le Dr C. A. LUZENBERG, et conduit par lui avec succès pendant 14 ans, est maintenant prêt à recevoir des malades sous la direction du Dr J. RHODES. Cette maison de santé est établie sur une vaste échelle; les chambres sont spacieuses et parfaitement aérées, les salles ordinaires sont grandes, bien éclairées et offrent aux malades toutes les commodités et le confort d'une maison particulière.
Le magnifique jardin qui entoure l'Etablissement, offre d'agréables ombrages aux convalescents.
Prix d'admission.
Chambres particulières à un lit, $3 par jour.
2e classe, $2
3e classe, $1
Il y a des corps de logis séparés pour le traitement des maladies contagieuses, et un vaste établissement pour les personnes atteintes d'aliénation mentale. Les prix dans ces deux cas sont extra.
Un médecin attaché à la maison est constamment sur les lieux.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'hôpital ou chez le Dr. J. RHODES,
26juil—1an 27, rue Royale

SAMUEL BOYER DAVIS,
SUCCESSEUR DE
HORATIO DAVIS,
NOTAIRE PUBLIC, No. 11, RUE CONTI.

P. CHARLES CUVELLIER,
AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC.
8 mai Bureau, No. 174, rue Royale.

D. BORNIO Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ de la Havane.
6 avril Rue Gravier, No. 34.

Mme CLARET.
ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, s'occupe spécialement des maladies de femmes, à la direction du médecin des malades qui pourraient réclamer ses soins.
RUE ST-PIERRE, No. 94, AU PREMIER,
10 juin—6 m Entre Royale et Bourbon.

Mme. MAUGEY,
ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS
Encoignure Bourbon et Ste-Anne,
A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les nombreux succès obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à rouvrir son cabinet de consultation de 1 h. à 3 h. de l'après-midi.
La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. 10oct

Californie—Californie.
LES soussignés ayant un immense stock de bois de construction de toutes dimensions et qualités telles que poteaux, planches larges et étroites, bois de plancher embouveté et autres, préviennent les personnes qui expédient pour la Californie, qu'ils sont prêts à recevoir des ordres et à les remplir avec promptitude et à des prix les plus avantageux.
DE POUILLY & GAGNET.
Vieux Bassin ou au moulin Promenade
4av Carondelet

DÉTERMINATION IMPORTANTE.
U. LAROUSSINI & Co., avantageusement connus du public, ayant résolu de ne rien garder de leur présent STOCK pour la saison prochaine, ont l'honneur de faire savoir aux amateurs du bon marché qu'ils vendront jusqu'au premier septembre prochain, toutes les marchandises qu'ils ont en magasin à N'IMPORTE QUEL PRIX, pourvu que la perte n'excède pas 25 pour cent, dans le but d'avoir de la place pour le riche assortiment qu'ils doivent recevoir au commencement de septembre. U. LAROUSSINI & Co.
26 juillet—1m Maison Rouge sur la Levée et encoig Hôpital et Royale.

FRUITS au jus de [illegible]—Un petit lot de caisses, en débarquement du navire O. J. Chaffee (rien que des fruits jaunes), à vendre par
O. VALETON & CO.,
15août 25, rue Tchoupitoulas

TAMARINS—84 quarts venus de la Martinique par le dernier arrivage, à vendre à bon marché pour clore une consignation, par
O. VALETON & CO,
15août 25, Tchoupitoulas

SARDINES A L'HUILE—En grandes et demi boîtes, à vendre par
O. VALETON & CO.,
15août 25, rue Tchoupitoulas.

MACARONI & VERMICELLI—200 caisses d'Italie, à vendre par
O. VALETON & CO.,
1er mai 25, rue Tchoupitoulas

VIN ROUGE ET BLANC.—190 caisses vin rouge et blanc Haut-Talence, Haut Brion, Branne Mouton, Chateau Lafitte, Haut-Sauterne, en bouteilles et demi-bouteilles, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET & CO.
17 août—30f 22, rue St Louis

FERBLANC, CUIVRE, &c—En déchargement et à vendre en magasin
300 caisses plats en ferblanc 1|3, pour charbon,
20,000 livres cuivre de chaudronnier, 10 à 100 liv.,
5,000 livres ferblanc en feuille—5,000 liv.,
1,600 barillets clous 3 à 60;
100 do do 4 à 7 pouces;
250 rouleaux cordes de Manille 1|2 à 6 pouces,
à vendre par PRIESTLEY & BEIN,
8 mars 89 et 91, rue du Camp

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lots à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT,
15nov—1an 55, rue Commune

MATCHES.
LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 158, rue de Chartres. 3jn

OSCAR SARPY,
Marchand de Comestibles,
ENCOIGNURE CONDÉ ET ESPLANADE
VIENT de recevoir par le navire Magnolia, du Havre, 24 douzaines fromage de Hollande, 3 [illegible] de fromage de gruyère, 24 fromages [illegible], 2 caisses saucissons de Lyon, 3 malles moutarde de Maille. Toujours en main les articles nécessaires aux familles. Conserves, sucre, liqueurs, café, etc. 19 mars

$50 de Récompense.
PARTIE marronne de chez le soussigné, l'esclave JOSEPHINE, alias MIMI, âgée de 38 ans, grande, bien faite, ayant de mauvaises dents et un peu de barbe au menton, la bouche allongée. Elle a appartenu à l'avocat Buisson. Je payerai la récompense susdite pour son appréhension avec les preuves suffisantes pour faire condamner une personne responsable qui a aidé à la soustraire—ou $10 pour la mettre en prison où je pourrai l'avoir. Elle doit se tenir au bas de la ville, dans la 3me municipalité.
F. JOURDAN,
20août—15f. adresse No 99, rue [illegible]

10 piastres de Récompense.
PATIE MARONNE, la négresse nommée SALLY, âgée d'environ 45 ans, taille 5 pieds, nez épaté, lèvres grosses. Elle est blanchisseuse, et demeurait rue Tchapitoulas; et sa fille, âgée de 10 à 11 ans, ressemble à sa mère. Dix piastres de récompense à celui qui les ramènera chez Mme FRYER, rue Royale, au coin de la rue Bienville. 3août—

Dix piastres de récompense.
PARTI marron le 7 courant, le mulâtre GABRIEL, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, teint foncé, figure longue, belles dents. La récompense ci dessus sera payée à quiconque le délivrera au soussigné ou le logera dans une des geôles de la ville.
MICHEL PEREIRA,
13août—4 Faubourg St-Bernard.